



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 15 mars 2010 à 19h00 à la salle municipale située au 7, rue Principale à Blue Sea.

Étaient présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Était aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et secrétaire trésorière.

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant environ 10 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Prière
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Plainte à la Commission des relations de travail
- 5 Plainte à la Commission des normes du travail
- 6 Reconstruction de la Caserne
- 7 Rue du Pont
- 8 Déplacement du réservoir de diesel
- 9 Renouvellement du contrat de travail de l'inspecteur
- 10 Programme de soutien aux installations sportive et récréative (Patinoire)
- 11 Programme de soutien aux installations sportive et récréative (Terrains de tennis)
- 12 Renouvellement du contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 13 Période de questions
- 14 Fermeture de la séance



2010-03-082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 15 mars 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

2010-03-083

PLAINTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le 4 mars 2010 la directrice générale a reçu un avis d'audience par télécopie provenant de la commission des relations du travail portant le numéro de cas CM-2010-0972;

CONSIDÉRANT QUE la date d'audience est fixée pour le 13 mai 2010 à 10h à la Cour municipale de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la plainte ne fait pas état de détails en ce qui a trait aux demandes de l'employé et qu'un règlement à l'amiable pourrait être souhaitable;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce conseil mandate la Directrice générale Josée Parsons pour rencontrer l'employé et de voir à une entente possible et que la décision finale reviendra au conseil.

ADOPTÉE

2010-03-084

PLAINTÉ À LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de dépôt de plainte daté du 4 mars 2010 de la commission des normes du travail portant le numéro de dossier 700013189;

CONSIDÉRANT QUE la commission nous informe également qu'un de leur représentant communiquera avec nous afin de nous offrir leur service de médiation;

CONSIDÉRANT QUE la plainte ne fait pas état de détails en ce qui a trait aux demandes de l'employé et qu'un règlement à l'amiable pourrait être souhaitable;



Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce conseil mandate la Directrice générale Josée Parsons pour rencontrer l'employé et de voir à une entente possible et que la décision finale reviendra au conseil.

ADOPTÉE

**2010-03-085
RECONSTRUCTION DE LA CASERNE**

CONSIDÉRANT QUE suite à la démolition du garage municipal à cause de la contamination;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce conseil mandate la directrice générale Josée Parsons pour préparer les documents nécessaires pour présenter une demande dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité.

ADOPTÉE

***2010-03-085A** (abrogé voir résolution 2010-03-089)
RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite aller de l'avant avec le projet de réfection de la rue du Pont;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil mandate la directrice générale Josée Parsons pour préparer les documents nécessaires pour présenter une demande dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec FCCQ-1 sous-volet 1.2 Infrastructures de support au développement local ou régional;

Que ce Conseil accepte l'offre de Services professionnels de Génivar pour les étapes suivantes :

- 1- Relevés topographiques
- 2- Préparation d'un concept incluant une estimation préliminaire
- 3- Préparation d'une étude environnementale – phase I



Étapes	Honoraires
1	3 000 \$
2	5 000 \$
3	2 500 \$
Total avant taxes:	10 500 \$

Que ce conseil accepte l'offre de Services professionnels de Génivar pour les étapes suivantes :

- 1- Préparation des plans et devis pour appel d'offres
- 2- Préparation des demandes d'autorisation au MDDEP en vertu de l'article 32 pour l'ajout de l'égout pluvial

Étapes	Honoraires
1	11 000 \$
2	1 000 \$
Total avant taxes:	12 000 \$

Le vote est demandé et tous les conseillers sont en faveur.

ADOPTÉE

***2010-03-085B** (abrogé voir résolution 2010-03-090)

DÉPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE DIESEL

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite faire déplacer le réservoir de diesel à l'arrière de la caserne et qu'un interrupteur sera installé à l'intérieur de la caserne dans une boîte en métal avec un cadenas dont seul le chef d'équipe aura la clé.

ADOPTÉE

2010-03-086

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PATINOIRE)

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin 2008 la municipalité recevait une lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçant une autorisation de principe pour le versement d'une aide maximale équivalant à 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 75 096\$ pour le projet d'aménagement de la patinoire;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pu amasser les fonds nécessaires pour l'autre 50% des coûts du projet;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil annonce avec regret l'abandon de ce projet et remercie le gouvernement du Québec d'avoir considéré notre demande et espère pouvoir réaliser ce projet dans le futur.

ADOPTÉE

2010-03-087

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (TERRAINS DE TENNIS)

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin 2008 la municipalité recevait une lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçant une autorisation de principe pour le versement d'une aide maximale équivalant à 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 118 680\$ pour le projet d'aménagement de deux terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE suite à la formation d'un comité composé du maire Laurent Fortin, des conseillers Christian Gauthier et Pierre Normandin et de deux citoyens Marc Grégoire et Georges Ranger; ce comité a étudié la faisabilité du projet et recommande d'aller de l'avant avec le projet mais de réduire le nombre de terrains de tennis de deux à un;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12.2 des règles et normes du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives; la municipalité doit présenter les plans et devis définitifs et autres documents pour le début du mois de mai 2010 afin d'obtenir l'autorisation finale avant le 11 juin 2010;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite aller de l'avant avec le projet modifié d'aménagement d'un terrain de tennis et souhaite entamer le processus d'appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis.

ADOPTÉE

2010-03-088

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT



CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'inspecteur prenait fin le 31 décembre 2009;

COSNIDÉRANT QUE le 11 février 2010 lors d'une rencontre avec la directrice générale Josée Parsons et le maire Laurent Fortin, l'inspecteur a présenté une demande de modifications aux termes et conditions de son contrat;

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2010 lors d'un comité plénier, l'inspecteur a présenté sa demande aux membres du conseil;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite renouveler le contrat de travail de l'inspecteur et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat prenant fin le 31 décembre 2010 et auquel sera annexé une description de tâches conformément à la résolution AR 4830 adoptée le 5 février 2007;

Que ce conseil nomme le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons comme signataire de l'entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Période de questions

2010-03-089 RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QUE suite aux commentaires du public concernant l'adoption de la résolution 2010-03-085A;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil abroge la résolution 2010-03-085A et reporte la décision concernant la réfection de la rue du Pont à la séance d'avril afin d'obtenir plus de renseignements au niveau de la durée des plans et devis.

ADOPTÉE

2010-03-090 DÉPLACEMENT DU RÉSERVOIR DE DIESEL

CONSIDÉRANT QUE suite aux commentaires du public concernant l'adoption de la résolution 2010-03-085B;



Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil abroge la résolution 2010-03-085B et reporte la décision concernant le déplacement du réservoir de diesel à la séance d'avril afin d'obtenir plus de renseignements et d'étudier d'autres alternatives.

ADOPTÉE

**2010-03-091
FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du Conseil de ce 15 mars 2010 soit close à 19h50.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière